

**Liste des produits bénéficiant de la réduction
des droits de douane**

N de position	Numéro N. S. H	Désignation des produits	Taux des droits de douane %
40.11	Ex 401120 Ex 401140 Ex 401161 401163 Ex 401192 401194	Pneumatiques neufs, en caoutchouc : - Des types utilisés pour autobus ou camions : * D'un diamètre supérieur à 16 pouces et inférieur à 20 pouces - Des types utilisés pour motocycles : * D'un diamètre inférieur à 16 pouces ou supérieur à 20 pouces - Autres, à crampons, à chevrons ou similaires : -- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers : * pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou similaires, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles pour jantes d'un diamètre supérieur à 34 pouces -- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm (24 pouces) - Autres : -- de types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers: * Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 34 pouces -- de types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm (24 pouces)	15 15 15 15 15 15
40.13	Ex401310 Ex401390	Chambres à air , en caoutchouc : - Des types utilisées pour les voitures de tourisme (y compris les voitures de type "break" et les voitures de course), les autobus ou camions : * D'un diamètre supérieur à 20 pouces - Autres : * D'un poids unitaire supérieur à 2 kg	15 15
48.10	Ex481099	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format - Autres papiers et cartons : -- Autres : * Destinés à la confection d'emballages du lait ou des jus	10
48.11	Ex481190	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°48.03, 48.09 ou 48.10 : - Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose : * Destinés à la fabrication d'emballages du lait ou des jus	10
48.18	Ex481840	Papiers hygiéniques des types utilisés pour papier de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, couches pour bébés, serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et article similaires à usages domestiques, de toilettes, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose : - Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires : * Couches complètes d'un tour de hanche supérieur à 50 cm	10

N de position	Numéro N. S. H	Désignation des produits	Taux des droits de douane %
48.19	Ex481920	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires : - Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé : * Boîtes et cartonnages à couches multiples en deux ou plusieurs matières pour l'emballage du lait ou des jus	10
69.02	Ex690220	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues : - Contenant en poids plus de 50% d'alumine (AL ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits : * Briques réfractaires contenant en poids plus de 85% de silice	10
	Ex690290	- Autres : * Autres contenant en poids 10% ou plus de zirconium	10
69.03	Ex690320	Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues : - Contenant en poids plus de 50% d'alumine (AL ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂) : * Cazettes et rouleaux (rondeaux) céramiques	10
69.07	Ex690790	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique, cubes, dés et articles similaires pour mosaïque, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support : - Autres : * Carreaux dits communément "biscuits" ou "cottoforte" de porosité supérieure à 7%	15
83.01	830120	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs, fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs, clefs pour ces articles, en métaux communs : - Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	15
84.19	Ex841919	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation : - Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation : -- Autres: * Capteurs solaires	10
85.16	Ex851610	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 : - Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques -- Chauffe-eau *Chauffe-eau électro-solaires	10